



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

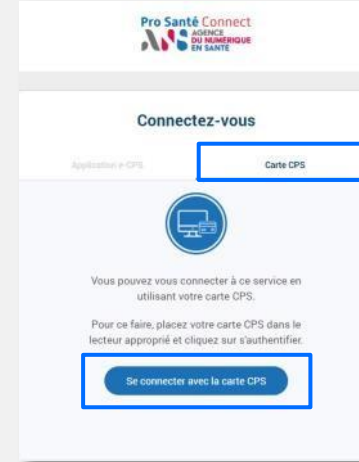
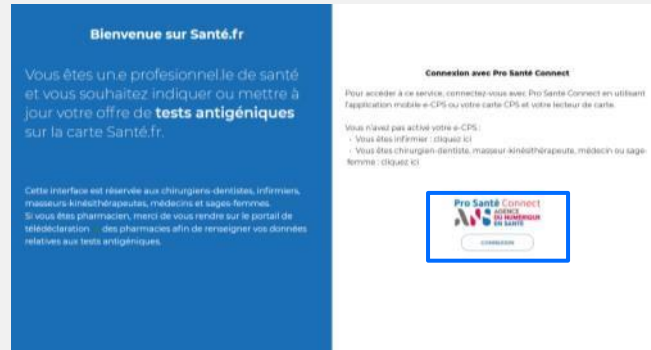
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Santé.fr

# Guide pratique de connexion à Santé.fr

Novembre 2023

# Se connecter au formulaire Santé.fr Avec la carte CPS



Accédez au  
formulaire Santé.fr  
<https://sante.fr/professionnel/connexion>



Cliquez sur « **Connexion** ». Vous allez automatiquement être renvoyé.e sur la page de connexion Pro Santé Connect



Une fois sur la page **Pro Santé Connect**, choisissez « **carte CPS** ». Si on vous le demande, saisissez le code porteur de la carte

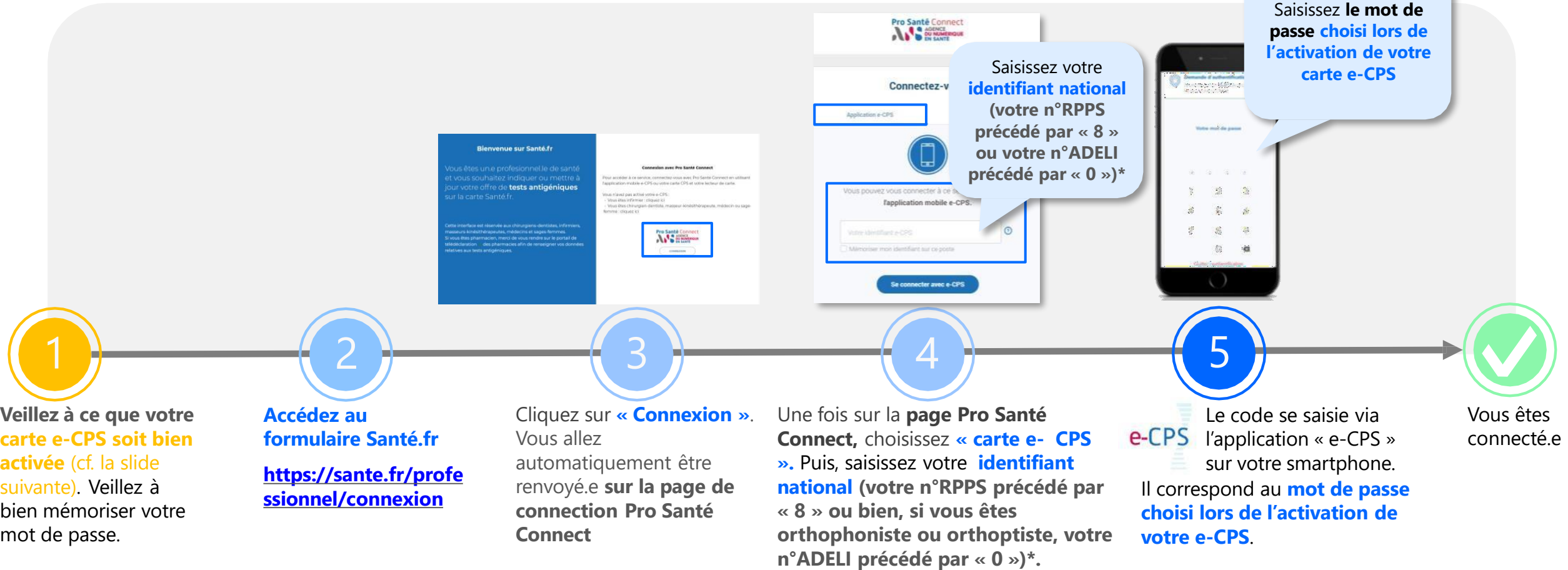


Vous êtes connecté.e

# Se connecter au formulaire Santé.fr Avec la carte e-CPS



**Tutoriel vidéo** activer et utiliser sa carte e-CPS : <https://youtu.be/LdCD9dCDWzM>



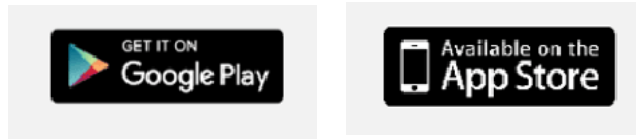
\* A noter : le numéro RPPS est long de 11 caractères, tandis que le numéro ADELI est long de 9 caractères. Votre identifiant national se trouve sur votre carte CPS. Si vous rencontrez des problèmes de connexion ou autre et que vous êtes infirmier.e.s diplômé.e.s d'Etat en exercice libéral nous vous invitons à consulter le document dédié sur la page de connexion professionnelle de Santé.fr. Si vous êtes dans une autre situation nous vous invitons à consulter les ressources de l'Agence du Numérique en Santé.

# Activer sa carte e-CPS

Prérequis : disposer d'une carte CPS fonctionnelle

## Activer sa carte e-CPS, **sans** carte CPS

1. Téléchargez l'application **e-CPS** sur votre smartphone ou tablette.



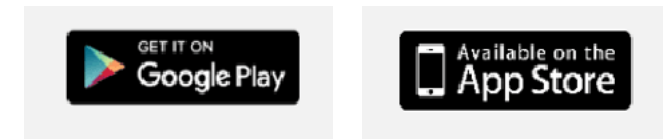
2. Dans l'application, cliquez sur [Demander l'activation de la e-CPS](#).
3. Dans le champ **identifiant national**, saisissez votre **numéro de RPPS précédé par « 8 »**, ou si vous êtes orthophoniste ou orthoptiste **votre n°ADELI précédé par « 0 »\***.
4. Puis, laissez-vous guider.



**Tutoriel vidéo** activer et utiliser sa carte e-CPS : <https://youtu.be/LdCD9dCDWzM>

## Activer sa carte e-CPS, **avec** une carte CPS

1. Téléchargez l'application **e-CPS** sur votre smartphone ou tablette.



2. Insérez votre carte CPS dans le lecteur et rendez-vous sur <https://wallet.esw.esante.gouv.fr>
3. Puis, laissez-vous guider.



*\* A noter : le numéro RPPS est long de 11 caractères, tandis que le numéro ADELI est long de 9 caractères. Votre identifiant national se trouve sur votre carte CPS. Si vous rencontrez des problèmes de connexion ou autre et que vous êtes infirmier.e.s diplômé.e.s d'Etat en exercice libéral nous vous invitons à consulter le document dédié sur la page de connexion professionnelle de Santé.fr. Si vous êtes dans une autre situation nous vous invitons à consulter les ressources de l'Agence du Numérique en Santé.*

**L'échec de l'activation d'une e-CPS sans carte CPS** est souvent dû à **des problèmes de mise à jour de vos coordonnées**. Deux solutions s'offrent à VOUS :

## 1. **Mettre à jour vos coordonnées auprès de votre ordre :**

- Pour les chirurgiens-dentistes : <https://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr/>
- Pour les masseurs-kinésithérapeutes : <https://www.ordremk.fr/>
- Pour les médecins sur <https://monespace.medecin.fr/user/login?destination=cas/login> , sachant qu'une telle mise à jour prendra environ 72h avant que vous ne puissiez renouveler les étapes des pages précédentes.
- Pour les sages-femmes : <http://www.ordre-sages-femmes.fr/>
- Pour les infirmiers : via la plateforme en ligne sur <https://espace-membres.ordre-infirmiers.fr/>, sachant que le temps nécessaire à cette mise à jour est variable. N'hésitez pas à prendre contact avec l'ONI pour vous renseigner

## 2. **Tenter d'activer votre e-CPS avec votre carte CPS**, en suivant les étapes décrites à partir de la page précédente.

**Les cas d'échecs d'une tentative d'activation d'une e-CPS avec carte CPS** peuvent être multiples. Néanmoins, deux solutions peuvent vous aider à contourner ces problèmes :

1. **Utiliser un autre matériel** (ordinateur et lecteur de cartes) ou emprunter celui d'un confrère qui a réussi l'opération. Il est en effet possible qu'une contrainte technique liée spécifiquement à votre installation informatique vous empêche de réaliser ces différentes étapes ;
2. **Réaliser un diagnostic** afin de savoir si votre CPS fonctionne correctement ou si votre poste de travail est compatible avec l'usage des cartes professionnelles de santé en utilisant l'outil suivant : **DiagCPS**

# Connexion au formulaire Santé.fr

## Vérifiez les prérequis

Je suis professionnel de santé en  
exercice libéral et je pratique des  
tests de dépistage Covid-19 et/ou la  
vaccination



Consulter les questions fréquentes e-CPS :  
<https://esante.gouv.fr/securite/faq-e-cps>

J'ai une carte CPS  
opérationnelle

Je me connecte au  
formulaire Santé.fr :  
<https://sante.fr/professionnel/connexion>

J'ai un problème avec  
ma carte CPS

Ma carte est bloquée

J'ai le code de  
déblocage :  
je suis la procédure de  
déblocage [cliquer ici](#).

Je n'ai pas le code de  
déblocage

J'ai un autre  
problème de carte

Je contacte le **support de l'Agence du Numérique en Santé**